



## PROTEGER & SERVIR

### RECRUTE

#### 4 Gardiens / Brigadiers / BCP de Police municipale

Placé(e) sous l'autorité hiérarchique du chef de service, vous mettrez en œuvre avec autonomie, plus spécifiquement, les compétences liées aux missions dévolues aux policiers municipaux.

#### Principales activités

- Appliquer et contrôler le respect des pouvoirs de police du maire sur son territoire.
- Garantir une présence de proximité auprès de la population afin de favoriser la prévention et la dissuasion,
- Assurer des patrouilles pédestres et/ou motorisées,
- Participer à des patrouilles de surveillance,
- Faire appliquer les dispositions légales et réglementaires en matière du code de la route, de la circulation et du stationnement, de la tranquillité publique et des chiens dangereux.
- Veiller à garantir la sécurité publique lors des manifestations publiques et des cérémonies officielles,
- Travailler en partenariat avec la Police Nationale et la brigade des réseaux ferrés,
- Rédiger des rapports et des procès-verbaux, Accompagner les missions de prévention pour la réduction des incivilités et de de la délinquance.

#### Equipements

La Direction de la police municipale d'Arnouville met à disposition de ses agents l'intégralité des armements permettant la graduation de la réponse armée en intervention (PSA, LBD, PIE, GAIL, BTD, protections MO) ainsi qu'une convention avec un stand de tir pour l'entraînement et possibilité d'une salle de sport / Dojo.

Des moyens mobiles divers (VTT, Véhicules) équipent les patrouille.

#### Conditions de recrutement

- Recrutement par mutation
- Rémunération statutaire + RI
- + prime de fin d'année + CNAS + protection sociale complémentaire possible + amicale du personnel

#### Profil

Vous disposez de bonne capacités rédactionnelles.

- Rigoureux (se), autonome et diplomate, vous possédez des qualités relationnelles, le sens du service public et vous vous plaisez à travailler en équipe.

- Doté(e) de capacités à rendre compte, vous maîtrisez la législation, la réglementation en vigueur et les codes relevant des attributions et compétences des agents de police municipale, les pouvoirs de police du maire et le fonctionnement des administrations.

- Vous jouissez d'une bonne condition physique.

Vous êtes titulaire d'un des grades du cadre d'emplois des agents de police municipale ou équivalent (Fonction Publique d'Etat) ou lauréat du concours et vous maîtrisez les gestes techniques et professionnels d'intervention.

- Une formation continue régulière est obligatoire ainsi que l'aptitude physique et psychologique au port d'arme de catégorie B et plus généralement au métier de policier municipal.

- Le permis B et un certificat médical d'aptitude au port d'arme sont indispensables.

- Les missions s'exercent sur l'ensemble du champ de compétences des agents de police municipale et sur l'ensemble du territoire de la collectivité.

#### Horaires / Congés

Horaires des brigades (37h par semaine) :

8h00 - 15h30 / 13h - 20h

avec amplitude variable en fonction des nécessités de service public, soirée, week-end.

Planning, grande et petite semaine à venir.

Le protocole d'accord sur la réduction du temps de travail pour la collectivité ouvre droit à 25 jours de congés et 12 jours de RTT.

***L'ouverture d'un nouveau poste de police en mars 2023.***